

# ■ Pleins feux sur le communautaire

## Mise en contexte

### Critères de la participation et espace de citoyenneté

Depuis quelques années, on remarque la présence, voire l'omniprésence, chez les universitaires, les praticiens et les politiciens, d'un discours sur la nécessité de faire participer davantage les citoyens. Ce discours a pour effet la multiplication des sens de la « participation ». Pour certains, celle-ci renvoie à la mise en place d'espaces favorisant l'implication des citoyens, alors que pour d'autres, elle apparaît comme un simple moment pour informer la population de décisions qui ont déjà été prises. En ce sens, Genard (2002) suggère, à titre d'exemple, que la présence d'un discours sur la participation chez le gouvernement québécois cache dans les faits une volonté de « désengagement » et de « déresponsabilisation ». Ici, le renvoi à la notion de participation transmet aux individus l'idée qu'ils ont la responsabilité d'assumer seuls leurs réussites et leurs échecs. Étant donné que la notion est polysémique, nous en proposons d'abord une définition pour voir ensuite si celle-ci a un écho dans certaines pratiques d'intervention.

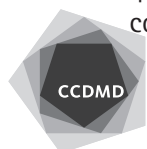
### Une définition théorique de la participation

Notre objectif n'est pas de présenter l'étendue des définitions sur la participation, mais plutôt d'en proposer une à la lumière d'une sélection d'ouvrages sur la question. Dans le cadre de cet exercice, trois critères ont été dégagés pour définir la participation.

#### *Premier critère : la prise de parole*

Les auteurs présentés ici s'intéressent à la prise de parole et à la communication en tant qu'action participative. Selon Zeldine (1999), la discussion non seulement nécessite la reconnaissance de l'ensemble des locuteurs – dans leur capacité à réfléchir et à discuter –, mais elle doit aussi exclure toute violence « relationnelle » et « communicationnelle ». À ses yeux, elle requiert de l'ensemble des locuteurs présents qu'ils prennent le « risque » d'écouter la « parole » de l'autre en acceptant la possibilité que leur propre parole et les idées qui la sous-tendent soient modifiées. Cependant, on peut douter de la capacité de l'ensemble des locuteurs à prendre eux-mêmes le risque d'écouter l'autre.

Cette vision du « risque » de l'écoute et de la reconnaissance d'autrui soulève la question des obstacles à l'émergence de la parole et d'une communication non violente. C'est en tant qu'infrastructures de l'action qu'Habermas (1979) tente de dégager diverses règles communicationnelles inspirées des travaux de Popper au sujet de trois mondes : « objectif », « social » et « subjectif ». Selon cet auteur, pour qu'il y ait des échanges non violents, les « locuteurs » doivent mettre conjointement de l'avant trois types d'agir sans lesquels l'échange pourrait se réduire à la manipulation, dont le seul but est de convaincre l'autre et non de construire ensemble une nouvelle manière de comprendre le monde. C'est en se soumettant à trois prétentions à la validité – la vérité, la justesse et la transparence – qu'il est selon lui possible de mettre sur pied des espaces dans lesquels les acteurs tentent de formuler collectivement une nouvelle compréhension du monde.



À côté d'auteurs comme Zeldine (1999) et Habermas (1979), il y en a d'autres, comme Bourdieu (1981), qui remettent en question la possibilité d'une intercompréhension entre des locuteurs qui ne détiennent pas le même statut. Aux yeux de Bourdieu, en plus de véhiculer un message, toute prise de parole a pour conséquence de produire un « profit symbolique ». En d'autres termes, la forme expressive d'un discours véhicule la position sociale de son locuteur, laquelle confère, dans certains cas, une légitimité, et dans d'autres cas, un discrédit. Voilà pourquoi il suggère que la légitimité d'un discours dépend davantage de la position qu'occupe le locuteur dans la structure sociale que du message lui-même. Il y a ainsi construction d'une frontière, renforcée par l'« habitus » entre les personnes qui sont autorisées à prendre la parole et les autres, responsables de la reproduction des inégalités sociales. Selon lui, celles-ci sont enracinées et ne sont pas dépassables, et ce, malgré la mise en place d'espaces de discussions et de réflexions collectives. Ainsi, le travail de Bourdieu sur la reproduction des inégalités sociales jette un éclairage sur certains aspects qui semblent s'imposer aux individus, au détriment d'une explication qui mettrait en évidence les capacités des acteurs à provoquer des changements.

### *Deuxième critère : la prise de décision*

Pour parler de participation au sens fort du terme, les citoyens doivent pouvoir, selon certains auteurs, dont Godbout (1983), faire plus que s'exprimer ; ils doivent pouvoir avoir une place dans les espaces décisionnels, thème qui constitue le deuxième critère de la participation. Comme le suggère Godbout, pour saisir la notion de participation, il est nécessaire de se pencher sur les rapports de pouvoir entre gouvernants et gouvernés, entre État et citoyens, ou encore, entre organismes et bénéficiaires. Pour lui, le participant est tout d'abord celui qui est « touché » par les décisions : « Le phénomène de participation correspond donc aux contributions des individus qui visent l'adaptation de l'organisation à l'individu » (Godbout 1983 : 31). Il entend par « contribution » une participation qui s'inscrit tant dans les décisions qui concernent les services offerts que dans les élections ou les nominations des représentants. Ainsi suggère-t-il que la participation va à l'encontre de la démocratie, dans laquelle seuls les représentants politiques, via les élections, prennent les décisions. À ses yeux, la participation nécessite une redéfinition des rapports de pouvoir, redéfinition impliquant une reconnaissance de l'ensemble des personnes qui participent. Suivant sa réflexion, il doit y avoir une articulation entre le moment de la discussion collective et celui de la prise de décisions. L'accès du public à la prise de décisions constitue, en fait, une redéfinition du pouvoir, au sens où il y a une tentative de prendre les décisions collectivement.

Dans le même sens, McAll (1995) suggère qu'il existe des inégalités entre différentes populations, bien que ces inégalités soient masquées par l'élaboration de textes juridiques qui reconnaissent une citoyenneté pour tous. Selon lui, certaines populations traversent quotidiennement différents territoires dans lesquels elles ne détiennent qu'un statut minoritaire. À l'intérieur de ces territoires, tous n'ont pas la reconnaissance de leur pleine citoyenneté, de sorte qu'ils ne possèdent pas la légitimité nécessaire pour participer aux prises de décision, voire pour prendre la parole. Malgré la présence de statuts différentiels, il existe, selon cet auteur, des « espaces » à la marge qui tentent de briser le cycle reproducteur des inégalités sociales, dont certains organismes communautaires. Suivant son raisonnement, l'individu détient une certaine part d'autonomie lui permettant de remettre en question les pratiques dominantes et ainsi, d'inventer des manières de faire. Ainsi, certains espaces – qu'il qualifie d'« espaces de citoyenneté » – permettraient aux individus d'être citoyens, c'est-à-dire d'avoir la reconnaissance nécessaire pour participer aux prises de décisions.



### *Troisième critère : l'action*

Ce critère renvoie au partage des tâches dans la mise en œuvre de ce qui a été décidé. Dans une optique participative, l'étape de l'action devrait suivre une délibération et une prise de décision collectives, c'est-à-dire que toutes les étapes devraient avoir été effectuées dans la collégialité. Cependant, en pratique, on peut demander au public d'assumer des responsabilités sans nécessairement qu'il ait eu son mot à dire. Dans ce cas, les citoyens doivent assumer des responsabilités qu'ils n'ont pas choisies et qu'ils ne trouvent pas nécessairement pertinentes et légitimes. En d'autres termes, une participation des citoyens dans l'action ne veut pas nécessairement dire qu'ils ont accès à l'ensemble du processus délibératif et décisionnel.

En somme, une participation au sens fort du terme renvoie à l'implication des citoyens à l'intérieur des étapes de la 1- délibération, de la 2- prise de décision et de 3- l'action. Comme nous l'avons vu chez plusieurs auteurs, l'action participative peut être entendue au moins de trois façons différentes : selon l'optique de la prise de parole, de la prise de décision ou de l'action. Nous proposons ici une définition de la participation comprenant ces trois critères, sans quoi, selon nous, elle ne serait que partielle.

### *Le communautaire : un espace de citoyenneté ?*

Quels sont les objectifs des organismes qui mettent sur pied des pratiques participatives. De la même manière que Côté et Boulet, nous avons remarqué que les pratiques issues du communautaire visent davantage l'individu que la capacité collective de se prendre en charge et de gérer les affaires de la cité (Régimbal 2005). Plusieurs des pratiques mises de l'avant par les organismes communautaires du centre-ville de Montréal fondent leurs interventions sur un présupposé selon lequel les bénéficiaires de leur service ne possèdent pas les outils nécessaires – dont les connaissances, les compétences, l'estime de soi et la conscience de leur pouvoir en tant que citoyens, par exemple – pour répondre aux exigences des territoires qu'ils traversent quotidiennement, notamment ceux du marché du travail, de l'enseignement et du politique. Malgré le fait que les intervenants sociaux expliquent parfois la difficulté des individus à s'insérer socialement par des facteurs multiples, entre autres biologiques, politiques, économiques et culturels, l'intervention qu'ils mettent de l'avant ne vise souvent que l'individu. C'est l'individu qui doit réussir à relever le défi de ses échecs et non la collectivité.

Selon Côté et Boulet (1994), bien que plusieurs intervenants tentent de mettre en place des pratiques participatives, peu d'entre eux croient aux capacités de changement de leurs « clients ». Selon ces auteurs, les problèmes sociaux sont individualisés, et ce, indépendamment des conditions sociales et environnementales. À leurs yeux, quatre facteurs expliquent l'individualisation des problèmes sociaux par les intervenants du Québec. 1) Un nombre considérable d'étudiants en intervention sociale avaient fait de la psychologie leur deuxième choix d'étude. 2) Plusieurs intervenants se perçoivent comme des « sauveurs » venant en aide à des « victimes » ne possédant ni connaissances ni compétences. 3) Le modèle technocrate d'intervention, dans lequel sont « établis » des délais rigides de réussite, favorise une approche de type « thérapie » qui répond à l'exigence de rapidité et de quantité d'interventions. 4) Généralement, cette approche demande en plus aux intervenants de créer une distance avec leur client, ce qui favorise dans certains cas la construction d'une relation de pouvoir dans laquelle le professionnel détient une position supérieure.

L'objectif participatif consiste chez un nombre significatif d'organismes à donner des services aux usagers. La plupart des organismes visent une population cible, les personnes de la rue par exemple, et l'intervention demeure axée sur les individus – ceux faisant partie de la population cible. À titre



d'exemple, l'Alternative<sup>1</sup> tente de venir en aide aux personnes vivant dans la rue. Cet organisme ne tente pas d'intervenir sur l'ensemble des rapports sociaux qui ont conduit et qui maintiennent les individus dans la rue, mais plutôt sur la personne elle-même. Selon le responsable de l'organisme, l'intervention vise à amener les « clients » à déterminer ce qu'ils veulent, à les accompagner dans un processus de prise de pouvoir qui les aidera à améliorer leur qualité de vie :

« Je ne peux pas enlever quelqu'un de la consommation, c'est lui qui va décider. C'est lui qui va décider de s'enlever ou pas. Mon travail, c'est vraiment de l'amener à prendre conscience de ses forces et ses faiblesses, dans la réalité qu'il vit, et de lui redonner un pouvoir là-dedans. »  
(Régimbal 2005 : 84)

Ainsi, la mise en place de pratiques participatives vise ici à donner un service à un individu, service qui est rendu sous une forme participative. Ce type de finalité est fréquemment mis de l'avant chez les organismes rencontrés. Les objectifs sont, entre autres, de donner un choix, une marge de liberté, un soutien, de valoriser les usagers, de changer leur statut, de les accompagner et non de se substituer à leur capacité de décider, de leur donner le goût de vivre et l'occasion d'occuper un emploi qu'ils aiment.

Comme certains responsables d'organismes le soulignent, leur démarche constitue un travail préparatoire à l'implication des citoyens, afin que ceux-ci soient à même d'avoir une voix. Être citoyen nécessite, selon eux, une estime de soi, de l'autonomie et de la motivation. Ainsi, les pratiques citoyennes passent par un travail sur l'individu, préalable à la participation. La démarche d'intervention qu'ils préconisent ignore un nombre abondant de rapports sociaux qui influencent d'une manière ou d'une autre le parcours de vie des populations, pour se restreindre à des actions sur l'individu lui-même. En mettant de l'avant ce type de pratiques, l'intervenant envoie un message clair : en dernière instance, c'est l'individu qui est responsable de ses succès et de ses échecs.

---

1. Nom fictif afin de préserver l'anonymat. Le mémoire de M. Régimbal a été rédigé en parallèle avec un travail d'équipe sur les rapports producteurs de pauvreté et les pratiques innovatrices d'intervention. Cette recherche réalisée par trois étudiants à la maîtrise – Hamel Mafouh, Marie-Ève Tessier, François Régimbal – et un professionnel de recherche du CSSS Jeanne-Mance – Jean Fortier – a été dirigée par Christopher McAll.

## BIBLIOGRAPHIE

---

BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.

CÔTÉ, Christian et BOULET, Hélène (1994). « Les compétences des clients et de leurs familles : Des ressources à utiliser davantage », *Intervention*, n° 102, p. 91-100.

GENARD, J. (2002). « Responsabilité individuelle ou déresponsabilisation collective ? », *La revue nouvelle*, n° 12, p. 63-69.

GODBOUT, J. (1983). *La participation contre la démocratie*, Montréal, édition Saint-Martin.

HABERMAS, J. (1979). *Communication and the Evolution of Society*. Traduit par Thomas Mc Carthy, Boston, Beacon Press.

HABERMAS, J. (1978). *L'espace public*, Paris, Payot, 260 p.

IRVIN, Rewick, Robert CHAMBERS et Rosalind EYBEN (2004). « Learning, from poor people's experience : immersions. », *Institute of Development Studies (IDS)*, n° 13, p. 28.

McCALL, Christopher (1995). « Les murs de la cité : Territoire d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien social et politique*, automne, p. 81-92.

RÉGIMBAL, François (2005). *Participation citoyenne et prise de parole : Discours et pratiques chez les responsables d'organismes communautaires à Montréal*, Université de Montréal, avril, 152 p.

ZELDINE, Theodore (1999). *De la conversation, comment parler peut changer votre vie*, Paris, Fayard.

